

s'enseignait à Québec un autre bienfaiteur des Récollets et leur syndic, le comte de Frontenac, gouverneur du Canada. Il eut sa sépulture, selon le désir formel exprimé dans son testament, dans l'église des Récollets : « Souhaitant et désirant que sa dévotion et piété soit satisfaite à cet égard, sans empêchement ny obstacle de quelque part que ce soit, telle étant sa dernière volonté. » (1) Dans ce même testament, le gouverneur exprime aussi sa volonté que son cœur soit porté en France : « Et comme Madame Anne de la Grange son épouse, peut souhaiter comme luy, que le cœur de luy Seigneur testateur soit transporté en la Chapelle de Messrs de Montmort, dans l'Eglise Saint-Nicolas des Champs à Paris, en laquelle sont inhumés Madame de Montmort sa sœur, et Monsieur l'abbé d'Obasine son oncle ; il veut qu'à cet effet son cœur soit séparé de son corps et mis en garde dans une boîte de plomb ou d'argent. »

Le cœur de Frontenac fut-il porté en France ? par qui le fut-il ? Le seul document qui, à notre connaissance, réponde à ces questions, est un tronçon de lettres cité par l'abbé Tanguay, à la page 227 de son ouvrage : *A travers les registres* : « Le R. P. Joseph, Canadien, supérieur du couvent des Récollets de Québec, a été chargé de porter son cœur [le cœur de Frontenac] en France. Ce bon Père est d'un mérite extraordinaire dont (*sic*) la piété exemplaire peut servir de modèle à ceux qui veulent s'avancer dans la vertu. Les Pères de ce même couvent sont les dépositaires de ses mânes [les mânes de Frontenac], dans la magnifique église que ce gouverneur leur a fait bâtir, à ses dépens. » De qui est cette lettre ? où et quand a-t-elle été écrite ? L'abbé Tanguay n'en dit rien, il écrit seulement que c'est une lettre écrite « quelque temps après la mort du gouverneur. » On s'en serait douté ! On peut toutefois raisonnablement lui assigner la date de 1698 ou 1699. Notons pour mémoire le beau témoignage que l'auteur rend aux vertus du Père Joseph ; ce serait devancer notre sujet que d'y arrêter l'attention de nos lecteurs.

Ainsi donc, le Père Joseph aurait porté en France le cœur de Frontenac. La lettre paraît formelle, et nous ne demandons pas

---

(1) Testament de Frontenac, en date du 22 novembre 1698. Passé pardevant les notaires Gonaple et Rageot. Publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, mars 1901.